

## **1) Informations générales**

La mobilité internationale des enseignants est un des dispositifs majeurs du programme CréaTIC qui a pour objectif principal de développer le partenariat avec des universités étrangères. En effet, le modèle pédagogique de CréaTIC avec la mise en place d'ateliers-laboratoires est innovant et s'enrichit avec les pratiques et expérimentations des partenaires internationaux. Dans ce cadre, les enseignants titulaires de CréaTIC peuvent être amenés à réaliser une mission dans une université étrangère pour promouvoir leur formation, le programme IDEFI-CréaTIC en vue d'un partenariat, et la mise en place des ateliers-laboratoires.

### **Les critères de sélection**

Toutes les demandes de mobilité enseignante seront examinées par la direction de CréaTIC et approuvées par le comité de pilotage sur la base des critères suivants :

- Pertinence scientifique sur une thématique centrale de CréaTIC pour son enrichissement (Médiation culturelle et patrimoine, Ecritures et livre numérique, Transports et villes numériques, Individu et environnement augmenté, Humanisme numérique)
- Pertinence du partenaire et son apport au sein de CréaTIC
- Contexte de la mobilité (intervention dans un colloque international, préparation d'un projet d'atelier-laboratoire...)

### **Conditions générales**

- La mobilité internationale s'étendra sur une durée maximale de 8 jours consécutifs ou de deux séjours de 4 jours maximum par enseignant et année universitaire
- L'enseignant sera pris en charge par CréaTIC à hauteur de 100% pour le billet d'avion et l'hébergement sur place
- Des per diem seront accordés au missionnaire pour les repas sur la base des calculs nationaux ; les remboursements seront sur frais réels et présentation des justificatifs des repas. Une avance sera faite au missionnaire avant son départ
- Enfin, le missionnaire devra transmettre un bilan sur sa mission à l'attention de la direction de CréaTIC et du comité de pilotage
- Le dossier de demande de mobilité devra être transmis au service CréaTIC dans un délai minimum de 4 mois avant la date de départ afin de garantir un plus grand choix dans les réservations de transport et d'hébergement.



### 3) Votre transport international

**Informations générales sur le voyageur** (ces informations sont nécessaires pour émettre le billet par la compagnie aérienne)

Nom	
Prénom	
Date de naissance	

**Informations sur le passeport du voyageur** (ces informations sont nécessaires pour émettre le billet par la compagnie aérienne)

Numéro de passeport	
Date de délivrance	
Lieu de délivrance	
Date d'expiration	

**Vol ALLER** (merci à vous de remplir les deux choix dans le cas de l'indisponibilité du choix n°1)

<b>Choix n°1</b>	Ville de départ	
	Date de départ	
	Aéroport de départ	
	N° de vol + compagnie	
<b>Choix n° 2</b>	Ville de départ	
	Date de départ	
	Aéroport de départ	
	N° de vol + compagnie	

**Vol RETOUR** (merci à vous de remplir les deux choix dans le cas de l'indisponibilité du choix n°1)

<b>Choix n°1</b>	Ville de retour	
	Date du retour	
	Aéroport de retour	
	N° de vol + compagnie	
<b>Choix n° 2</b>	Ville de retour	
	Date du retour	
	Aéroport de retour	
	N° de vol + compagnie	

#### 4) Votre hébergement

Votre hébergement est pris en charge en totalité par le partenaire (*merci de joindre un mail de confirmation*)

Votre hébergement est pris en charge en partie par le partenaire (*merci de joindre un mail de confirmation avec les dates de la prise en charge*)

Votre hébergement sera pris en charge en totalité par CréaTIC

*Hôtels pré-sélectionnés\* par l'enseignant : .....*

.....

.....

\*Cette liste sera mise en lien avec les hôtels proposés par l'agence de voyage de l'université. Il est donc possible qu'un autre hôtel vous soit proposé en raison de la disponibilité et de la politique budgétaire de l'université.

#### 5) Votre visa

Votre visa sera également remboursé par CréaTIC à hauteur de 100 % sur présentation des documents suivants :

- copie du visa
- justificatif de paiement (facture au nom du missionnaire et /ou justificatif sur relevé de compte du missionnaire)